



**46ème assemblée ordinaire du Bridge Club de Sion
Lundi 26 août 2019, à 18 h, au local du club
Procès-verbal**

1. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'AG du 27 août 2018
4. Rapport sur l'exercice 2018-2019
5. Admissions, démissions
6. a) Comptes du 01.07.2018 au 30.06.2019
b) Dotation des différentes épreuves
c) Budget
7. Rapports techniques
8. Parts sociales
9. Multiclub
10. Direction technique des tournois et appui logistique au comité
11. Saison 2019-2020
12. Formation, cours, recrutement de nouveaux membres
13. Renouvellement du comité
14. Divers

Le président Jo Pitteloud ouvre l'assemblée à 18 h 05.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nombreux participants et même si c'est plutôt à l'occasion du Tournoi du Souvenir en mai qu'on évoque les membres disparus, il demande d'avoir une petite pensée pour ceux qui nous ont quittés durant l'année à savoir Astrid Aladin, Jean-Pierre Büchler, Paula Micheloud et Berthy Fragnière.

1. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

Présents : 49 membres

Excusés : Hélène Dubuis, Helga Koppenburg-Emery, Patrizia Métrailler, Jeannine Schallert, Anne Chantal Schroeter, Marlyse et Jean-Jacques Theytaz, Eliane Volluz.

Scrutateurs : Jean-Pierre Derivaz et Marc Sauzay

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président annonce qu'il traitera du point 9 « Multiclub » au point 6b « Dotation des tournois » puisque cela risque d'influencer le budget.

L'assemblée n'y voit aucun inconvénient et approuve donc l'ordre du jour.

3. Procès-verbal de l'AG du 27.08.2018

Il est accepté tel que rédigé et présenté sur le site du club.

4. Rapport sur l'exercice 2018-2019

En se basant sur les comptes présentés à l'AG de la FSB en juin dernier, le Président signale que le club de Sion est en principe le plus important du Valais en matière d'activité bridgesque puisqu'il est celui qui verse le plus grand montant au titre des points verts.

Il insiste sur le bénévolat qui est l'une des caractéristiques de la vie associative et sur le fait que ceux qui acceptent des responsabilités ne sont pas des professionnels mais des gens de bonne volonté agissant au mieux de leurs connaissances. Par ailleurs, il faut avoir à l'esprit que les membres du comité sont statutairement tenus de respecter les engagements pris dans les formes par leurs prédécesseurs, seul l'organe suprême que constitue l'AG ayant le pouvoir de les changer si elle l'estime justifié.

A la suite des difficultés rencontrées durant les derniers mois de l'exercice 2017-2018 et en raison du fait que, faute de suivi dans la rédaction de rapports internes et dans l'archivage, il s'est avéré très difficile pour ne pas dire impossible de reconstituer le vécu du club de ces dernières années - on le constatera d'ailleurs au moment de parler finances et multiclub, notamment -, le nouveau comité a été contraint d'opter pour une rigueur plus marquée de manière à être en mesure de disposer d'une structure plus performante basée sur une situation aussi claire que possible.

Cette introduction a pour but de resituer dans le contexte les circonstances dans lesquelles le nouveau comité a œuvré durant l'exercice 2018-2019 et d'expliquer le pourquoi de certaines décisions concernant la gestion en cours d'année (mesures d'économies) et les raisons de propositions sur lesquelles l'assemblée se prononcera.

Le président adresse un grand merci à toutes celles et ceux qui ont donné un coup de main à la bonne marche du club, en particulier à Ginette Genoud et Michelle Weinstein qu'il salue pour l'impressionnant travail fourni dans le cadre de l'administration (secrétariat, caisse) et l'organisation technique. Il relève aussi le travail de l'ombre effectué par Ueli Schulte, dont on se rappelle que c'est au vu de l'insistance du président lors de l'AG 2018 qu'il a fini par accepter de s'occuper encore une année de la logistique.

Des membres hors comité sont également chaleureusement remerciés : Janine Follonier et Eliane Volluz pour l'organisation de tournois, Emilio Salami pour la mise sur pied du duplicate, sans oublier toutes les petites mains qui rangent la salle et travaillent au bar.

En ce qui concerne la situation financière, il est rappelé tout d'abord que la comptabilité présentait quelques lacunes du fait des problèmes rencontrés dans le comité, mais surtout du fait de l'administration de la PPE par Comptoir Immobilier.

Sur la suggestion de la Fiduciaire Piller, qui a aidé les responsables de l'ancien comité à éclaircir la situation comptable de l'exercice 2017-2018, il a donc été prévu que 1'000 fr. seraient payés cette année. Ce passif officiel n'était pas censé poser un problème insoluble dès lors qu'il ne devait pas y avoir d'autres « mauvaises » surprises puisque l'administrateur de la PPE Centre Art de Vivre avait assuré que toutes les factures antérieures étaient réglées. C'est le lieu de signaler que la gestion du Comptoir Immobilier s'est révélée très problématique au point que le Club a été amené à contester formellement le 22.11.2018 certaines factures adressées en automne pour des charges concernant le parking (environ 4'000 fr. pour les exercices 2015-2018) mais aussi au printemps 2019 (1'400 fr. pour chaufferie et ESR en 2017). Il faut signaler que la situation est quelque peu tempérée par le fait qu'une réduction a été discutée avec l'ancien administrateur, d'une part, et qu'une partie des prétentions en cause avaient fait l'objet de provisions, d'autre part.

Il relève au passage que l'assemblée des copropriétaires de la PPE Centre Art de Vivre du 03.12.2018 a été assez houleuse en raison de rapports de force dont le nouveau comité n'avait pas connaissance (501/1000^e pour les deux promoteurs et, partant, le solde minoritaire pour les dix autres copropriétaires) et que c'est la régie Fontannaz Immobilier qui a repris le mandat d'administrateur de la PPE depuis le 1^{er} janvier 2019. Même si cela ne devrait en principe pas jouer de rôle en ce qui concerne les 12/1000^e dont le club est

propriétaire, il faut signaler que les comptes de l'exercice civil se terminant au 31.12.2018 n'ont pas encore été présentés. L'assemblée des copropriétaires censée en prendre connaissance (et, en principe, les approuver) n'aura lieu que le 27 août et Marc Sauzay, qui était déjà intervenu en 2015-16 auprès du Comptoir Immobilier en sa qualité de caissier, y accompagnera le président pour vérifier que les choses sont désormais en ordre et que la copropriété repart sur des bases fiables.

Pour le surplus, les questions de gestion et d'administration seront traitées dans le cadre des points de l'ordre du jour.

5. Admissions démissions

La secrétaire signale que ce point n'a pas été abordé lors de la dernière AG de sorte qu'elle fera les compléments nécessaires.

Démissions : Monique Lamon (2018), Anne Ohran, André Ohran, Marion Salamin, Dominique Allet, Brigitte Stumpe, Franca Kunz.

Admissions : Michel Prélaz (2018) et André Mottis, nouveaux membres que l'assemblée accepte par acclamations (art. 3 al. 2 Statuts).

6. a) Comptes du 01.07.2018 au 30.06.2019

Avant la présentation des comptes, Michelle Weinstein, trésorière du club depuis le 01.07.2018, tient à remercier Marc Sauzay pour l'aide précieuse qu'il lui a apportée lors du bouclage des comptes 2018/2019 et pour ses conseils avisés quant à la comptabilité du club.

Marc Sauzay intervient à ce moment-là pour remercier Michelle pour son travail très précis et de qualité.

La trésorière informe l'AG qu'elle emploie désormais le programme informatique de comptabilité Q3, programme non utilisé ces années dernières sans qu'on sache vraiment pourquoi, avec lequel elle a dû se familiariser.

Pour faciliter la compréhension par les membres des comptes présentés, elle a dressé un tableau distribué au début de l'AG qui compare les données des exercices 2017/18, transmis par la Fiduciaire Piller, s'étendant sur 13 mois (du 01.06.2017 au 30.06.2018) et celui de cette année 2018/19 (du 01.07.2018 au 30.06.2019). Y figurent en résumé, le bilan et le compte d'exploitation ainsi que le budget pour 2019/20.

Au sujet du bilan, Michelle Weinstein commente les souscriptions, notamment le traitement de la situation particulière de François Roy et l'abandon de parts sociales (Astrid & Wahim Aladin et Ippolita Mariéthod), soit un montant de 4'000 fr.

Elle donne également quelques explications au sujet de la différence du montant des charges à payer durant les deux périodes. Les charges ont été bien plus importantes lors de l'exercice précédent avant tout en raison du coût du changement de la chaudière.

Quant au compte d'exploitation, elle explique la différence de résultats au niveau des tournois : il y a eu 13 mois d'exploitation en 2017/18 sans compter l'apport des tournois du vendredi (environ 700 fr.), ceux-ci n'étant plus organisés en 2018/19 vu le peu de participation.

Elle commente aussi la baisse de bénéfice de la buvette, qui s'explique d'abord par le mois supplémentaire d'exploitation, mais aussi par une répartition des frais différente dans la mesure où diverses charges autres que des boissons émergeaient à la caisse de la buvette. Durant la prochaine période, la comptabilisation des charges se fera différemment afin que l'on soit en mesure de comparer précisément les entrées des boissons.

Michelle souligne aussi la baisse non négligeable de frais de personnel grâce à l'aide fournie par les membres à l'occasion des différents tournois (plus de 1'000 fr.)

Dans les charges, elle mentionne l'achat d'un nouvel ordinateur en automne 2018, ce qui a engendré un coût de 1'000 fr. environ, la configuration ayant été effectuée par Christophe

Gaillard qui a la gentillesse de donner un coup de main en ce domaine quand on en a besoin.

Elle termine sa présentation en annonçant que la fortune du club s'élève à 82'378.52 fr. et le bénéfice à 6'799.35 fr.

En l'absence de questions, il est passé au rapport des vérificateurs de comptes (Charles Hediger et Emilio Salami). En leur nom, Emilio Salami en donne lecture. Le contrôle a été effectué le 20.08.2019, par sondage, et toutes les pièces correspondent aux écritures. Il félicite la trésorière pour la bonne tenue des comptes.

Il propose donc à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge au comité, ce qui est fait par applaudissements.

b) Dotation des différentes épreuves

Dès lors que la dotation des diverses épreuves est un élément important qui peut influencer le budget, la question est débattue ici.

Concernant les tournois réguliers, aucun changement n'est envisagé, sachant que le club redistribue au moins 40-45% des sommes encaissées pour les épreuves ordinaires. Il sied de préciser que, à la différence des autres clubs du canton qui n'assument aucune dépense pour le local où ils exercent leur activité, le BC Sion doit composer avec les importantes charges qui lui incombent en sa qualité de propriétaire.

Cela étant, pour le **championnat interne** (10 tournois avec pas tout à fait 10 tables de moyenne et une finance d'inscription de 12 fr.), c'est une dotation de 400, 300, 200, 100 et 50 fr. pour la 1^{ère} série et de 400, 300, 200, 100 et 50 fr. pour la 2^{ème} série. A noter que la répartition entre les deux séries a été établie au départ par Pierre-Alain Carrupt, qui en a discuté avec les chefs de file des autres clubs, et qu'elle est aujourd'hui revue au départ de la saison par Jo Pitteloud et Jean-Pierre Derivaz sur la base des résultats obtenus par les participants durant l'exercice.

Pour le **duplicate** (12 équipes et 10 matchs par team), c'est une somme de 1'900 fr. qui est distribuée en fin de saison (600, 400 et 200 au premier groupe et 400, 200, 100 au second groupe). La répartition s'effectue sur la base du classement intermédiaire à l'issue des cinq premières rencontres (matchs fixés selon les règles du Patton suisse), chaque équipe affrontant les cinq adversaires de sa poule pour les derniers matchs.

Le **championnat d'été** n'est plus organisé comme tel en juillet et août. Si des TPP ont bien lieu le jeudi, leur dotation répond au calcul classique (environ 45 %).

Le **prix de la moyenne** - supprimé à des fins d'économie par l'AG 2018 - fait l'objet d'une remarque de Janine Follonier qui trouve dommage cette suppression. Une éventuelle réintroduction de ce prix est soumise à l'assemblée qui, par 24 voix contre 22 et 3 abstentions (49 personnes présentes), décide que ce prix ne sera pas réintroduit.

Le problème du **multiclub (MC)** est abordé. Jo Pitteloud rappelle que cette formule a été proposée par Pierre-Alain Carrupt en 2015-16 et admise dans son principe par Sion, Sierre et Martigny. Elle a fait l'objet de nombreuses discussions informelles depuis, étant précisé que la reconduction de cette épreuve a été admise pour une année lors de l'AG de juin 2018. Il faut par ailleurs avoir conscience que le BC Sion est le premier (chronologiquement) à s'exprimer sur le sujet, mais que sa décision est conditionnée à l'acceptation par les AG des clubs de Sierre (vendredi 06.09) et Martigny (jeudi 12.09).

Il passe la parole à la secrétaire qui relève la difficulté d'une estimation précise des avantages et inconvénients que l'appartenance au MC procure au club. Cela étant admis, elle relève que grâce au MC, le club a bénéficié de l'apport des cotisations de nouveaux membres, mais doit préciser que, sur les 120 fr. encaissés (l'éventuelle cotisation FSB par 35 fr. ne joue pas de rôle dans cette analyse), Sion reverse 20 fr. à Sierre et 20 fr. à Martigny, ce qui fait plus de 1'000 fr. à chacun de ces partenaires. La seule comparaison qui peut être faite entre 2018 et 2019 est celle des entrées des cotisations, en faisant

abstraction des remises pour parts sociales dont bénéficient certains membres sédunois, particularité qui ne regarde que ce club. C'est ainsi que, pour 2018, le club a encaissé 3'400 fr. (34 x 100 fr.) des membres inscrits uniquement au BC Sion et 4'400 fr. (55 x 80 fr.) des membres MC, soit un total de 7'800 fr.; pour 2019, les montants s'élevèrent respectivement à 2'900 fr. et 4'000 fr., ce qui donne un total de 6'900 fr. La conclusion qu'on peut tirer de ces chiffres est que la baisse du nombre de membres est générale et ne peut être imputée au fait d'appartenir ou pas au MC. Elle résulte en particulier du nombre relativement important des démissions et décès.

La question du MC suscite les nombreuses interventions résumées ci-après :

- Henri von Roten membre du club Oberwallis, dont l'assemblée générale s'est tenue jeudi 22 août, est mandaté par le nouveau président, Bernard von Roten, pour demander son adhésion à la communauté du Multiclub. En l'absence de discussion antérieure, cette demande ne manque pas de surprendre. De prime abord, Jo Pitteloud aurait tendance à répondre favorablement, en rappelant toutefois qu'une telle acceptation dépend non seulement du BC Sion mais aussi des deux autres clubs. Concernant la gestion concrète, il souligne que, pour cette année, les tournois ont déjà été répartis (5 Sion, 3 Sierre et 2 Martigny), mais qu'on pourrait envisager dans l'avenir par exemple que l'épreuve porte sur 12 mois (2 tournois supplémentaires en juillet et août) et que les prix actuels (bons valant finance d'inscription aux tournois PR) soient aussi acceptés pour l'open d'Unterbach.
- Janine Follonier, représentante du club de Sierre, est favorable à cette proposition.
- Marc Sauzay demande qui paie ces bons actuellement.
- Jean-Bernard Terrettaz intervient pour dire que Martigny ne profite pas de ces bons et propose que les prix soient donnés en argent. Jo Pitteloud lui fait remarquer qu'une dotation en cash ne résout pas le problème de la prise en charge et souligne que Martigny est actuellement le seul club susceptible de bénéficier, pour les 3 tournois PR qu'il met sur pied, de ces « papiers-valeurs » qui sont transformés en argent lorsqu'un ayant-droit les fait valoir. Terrettaz maintient son point de vue en ajoutant que le club n'organisera plus ce genre d'épreuves quand lui-même cessera son activité d'organisateur, ce qui ne tardera peut-être pas tant que ça.
- Charles Hediger, qui se soucie avant tout des finances du club, demande si le CB Sion a les moyens de payer ces bons.
- Jo Pitteloud précise que, jusqu'à ce jour, c'est uniquement le club de Sion qui a pris en charge la dotation en remboursant à Martigny les bons que celui-ci lui a présentés (p. ex. 480 fr. sans vérifier le nombre de bons effectivement présentés en 2017 ou encore 9 x 40 fr., soit 360 fr. durant le dernier exercice). La question sera toutefois remise en discussion quand il sera formellement question de la dotation du MC. A noter que, en cas d'admission d'Oberwallis dans le tournoi, la logique voudrait que la règle de répartition à définir s'applique également pour ce club.
- Brigitte Rudaz se demande si l'on peut déterminer si le MC a apporté un réel plus au club. Les explications fournies par la secrétaire en ouverture de discussion semblent bien aller dans ce sens.
- Jean-Bernard Terrettaz rappelle que les Martignerains ont adhéré en nombre au MC par sympathie pour Pierre-Alain Carrupt. A ses yeux, le MC n'est avantageux que pour les joueurs réguliers des trois clubs, mais n'apporte rien aux autres d'autant plus que Martigny accepte volontiers dans ses tournois des joueurs non-membres. Jo Pitteloud relève que cela n'a rien de particulier, chaque club acceptant n'importe quel joueur, sans obligation d'appartenir au club organisateur ni tarif différencié. Cela étant précisé, il faut bien faire la différence entre l'intérêt global du club - améliorer la situation économique - et celui des membres pris individuellement qui sont libres de leur décision et tant mieux si c'est l'esprit de solidarité qui les guide. Chaque joueur décide « sans qu'on lui mette le couteau sous la gorge », comme le souligne Janine Follonier.
- Gilbert Merminod demande combien de membres du MC viennent de Sierre et de Martigny. Ce à quoi la secrétaire ne peut répondre, d'autant qu'il n'est pas possible de

compter simplement par « adresse », sans oublier le critère du paiement de la cotisation FSB qui impose aux bridgeurs de le faire dans le club dont ils défendent les couleurs.

- Chantal Grand demande quel intérêt ont les joueurs de faire partie du MC. Jo Pitteloud lui répond que, en dehors de toute notion de solidarité, ils font des économies de cotisations s'ils jouent régulièrement dans les divers clubs. Quant aux clubs de Sierre et de Martigny, ils sont à l'évidence financièrement gagnants, puisqu'ils reçoivent un montant qu'ils ne percevraient jamais sans le MC (20 fr. par membre, soit 1'000 fr. en 2018-19).

- Nanon Salamin suggère de faire une différence de taxe de jeu pour les membres MC ou non-membres. Le président lui fait remarquer que la question a déjà été soulevée a plusieurs reprises et qu'il y a toujours été répondu par la négative.

- Michel Prélaz propose de faire une « entité spéciale MC », pour éviter tous les problèmes. En fait, cela reviendrait indirectement à remettre sur pied l'ancien championnat valaisan (que dirigeait l'Union Valaisanne, un organisme faîtière crée il y a plus de 30 ans bien utile mais malheureusement abandonné il y a quelques années), ce qui n'est manifestement pas au goût du jour, même si la notion de synergie voire de fusion débattue à l'AG 2018 est dans l'air du temps.

- A la question de Juliane Bruttin, sur le maintien du MC, Jo Pitteloud explique qu'il faut d'abord se mettre d'accord sur le problème de la dotation afin que chacun soit à même de voter en connaissance de cause. Il retrace donc l'historique de l'épreuve en rappelant qu'il n'y a pas de document clair à ce sujet ou, en tout cas, qu'il n'en a pas été retrouvé dans les archives du BC Sion. Le BC Sierre a fait état d'une proposition élaborée à l'époque du lancement par Pierre-Alain Carrupt qui aurait consisté en un versement de 1.50 fr. par joueur à mettre dans un pot commun, mais ce système n'a toutefois jamais été appliqué, ce qui se serait fait avec l'accord de Pierre-Alain Carrupt (non documenté, en tout cas non archivé), dès lors que le BC Sierre a finalement décidé de ne pas organiser d'épreuve. De son côté, Jean-Bernard Terrettaz n'a pas souvenir d'une convention de ce genre, mais il a retrouvé dans son ordinateur un mail que Pierre-Alain Carrupt lui a adressé le 22.07.2017 et dans lequel celui-ci admet que le BC Sion prenne à son seul compte les « 12 bons d'entrée aux tournois des Asperges, Abricots, Châtaignes/Vendanges ». C'est dans cet esprit que le BC Sion a versé 480 fr. le 27.07.2017 sans même se préoccuper de savoir combien de bons étaient effectivement présentés. A noter que sur ce point, Jean-Bernard Terrettaz déclare ne pas être en mesure de dire combien de bons ont été présentés, par qui et à quel tournoi, car il n'avait pas pour principe de garder un double des bons que son club acceptait en paiement de la finance d'inscription. Toujours est-il que les « conditions » sont tout que claires. Pour l'avenir, une discussion entre les responsables de Sierre et Sion a permis d'ébaucher un règlement où la contrevaletur des bons présentés par les mieux classés des 2 séries serait versée à l'organisateur du tournoi par les 3 clubs au prorata du nombre de paires ayant participé aux 10 épreuves, un décompte étant établi par le BC Sion avant son AG puisque c'est à cette occasion que les prix sont distribués.

Compte tenu de la situation assez particulière et même si, d'évidence, c'est le BC Sion qui assume économiquement cet état de fait, le président demande à l'AG

- d'abord si elle est d'accord de faire table rase du passé en abandonnant toute créance pour le remboursement des bons payés jusqu'ici : en l'absence d'opposition et avec 1 abstention, la proposition est acceptée ;
- ensuite si elle entend maintenir la dotation du classement général (répartition des participants en 2 séries, sur le modèle du championnat interne du BC Sion) à raison de 12 bons (3 + 2 + 1 pour les trois premiers de 1^{ère} comme de 2^{ème} série) d'une valeur de 40 fr., valables pour les 3 tournois PR organisés en 2019-20 par le BC Martigny, étant précisé qu'ils ne seront pas transmissibles et que leur validité sera limitée à une année : en l'absence d'opposition et avec 7 abstentions, la proposition est acceptée ;
- enfin, si elle est d'accord que la prise en charge de la valeur des bons effectivement présentés à l'encaissement soit répartie entre les 3 clubs organisateurs au prorata du nombre de paires qui auront pris part aux divers tournois (5 à Sion, 3 à Sierre, 2 à Martigny) : la proposition est admise à l'unanimité.

Au vu des décisions prises, le système du MC est maintenu pour le prochain exercice.

c) Budget

La trésorière présente brièvement le budget pour 2019/2020 en ne mentionnant que les rubriques principales. Le total des charges se monte à 34'000 fr. et celui des recettes à 38'800 fr. ce qui laisse augurer d'un bénéfice de 4'800 fr. On signalera que cela correspond à l'apport de la location annuelle du local par les Baptistes.

7. Rapports techniques

La secrétaire Ginette Genoud et le responsable du duplicate Emilio Salami donnent lecture du palmarès et procèdent à la distribution des prix des classements généraux.

Tournoi de Noël 22.12.2018, 17 paires (19 en 2017)

1. Jean-Bernard Terrettaz - Gérard Allier
2. Anne-Lise Bayard - Marie-Hélène Antille
3. Georges Dorsaz - François Roy

Patton des Rois 05.01.2019, 8 équipes, (10 en 2018)

1. Equipe Léo Kronig
2. Equipe Janine Lugon
3. Equipe Gérard Allier

Tournoi du Souvenir 11.05.2019, 16 paires (idem en 2018)

1. Françoise Sauzay - Marc Sausay
2. Bärbel Michaud - Samantha Torrent
3. Claude Pellissier - Juliane Bruttin

Liges : Les deux équipes qui ont participé à la compétition de II^e ligue ont été reléguées.

Championnat 01.09.2018 - 30.06.2019, (dotation : 2'100 fr.)

Moyenne de 9,9 tables (10,1 en 2018) ; sur les 10 tournois, seuls les 9 meilleurs sont pris en compte.

	Série 1	Prix
1	Jeannine Schallert	350
1	Emilio Salami	350
3	Jean-Pierre Derivaz	200
4	Joseph Lengen	100
5	Hans-Marcel Kohn	50

	Série 2	Prix
1	Nadia Travelletti	400
2	Ulrich Kaempfen	300
3	Isabelle Meyer	150
3	Brigitte Rudaz	150
5	Eliane Volluz	50

Championnat Multiclubs : 01.09.2018 - 30.06.2019 (10 tournois organisés à Sion et Martigny ; dotation : 480 fr. en bons nominatifs non transmissibles pour les tournois PR de Martigny d'une valeur de 40 fr. chacun ; moyenne 7,4 tables pour 8,9 en 2018)

	Série 1	Prix
1	Jeannine Schallert	120
2	Gérard Allier	80
3	Jean-Pierre Derivaz	40

	Série 2	Prix
1	Isabelle Meyer	120
2	Monique Müller	80
3	Juliane Bruttin	40

Duplicate :12 équipes, division en 2 groupes après les 5 premiers tours ; dotation : 1'900 fr.

	Groupe A	Prix
1	Jean-Pierre Derivaz	600
2	Gérard Allier	400
3	Gilbert Merminod	200

	Groupe B	Prix
1	Janine Lugon	400
2	Emilio Salami	200
3	Helga Koppenburg	100

8. Parts sociales

Le sort de 4 parts sociales reste à régler auprès de Serge de Quay, des Hoirs Rose-Marie Michelet et de Chantal Fournier.

9. Multiclub

Ce point a été abordé en détail au pt 6b.

10. Direction technique des tournois et appui logistique au comité

Le BC Sierre, par sa représentante Janine Follonier expose qu'elle-même et Eliane Volluz sont disposées à continuer la collaboration et l'aide à l'organisation de tournois, à la condition que Sion offre en contrepartie la gratuité de la préparation à leur club. La caissière du BC Sion insiste sur la nécessité de cette coopération. Jo Pitteloud est plutôt partisan d'une aide basée sur le bénévolat. La demande est mise au vote et l'AG, à l'unanimité moins 5 abstentions, décide d'offrir la gratuité tant que les responsables du BC Sierre collaborent à l'organisation des tournois qui se jouent à Sion et préparent eux-mêmes les boards pour leurs tournois.

Brigitte Rudaz se propose spontanément comme aide occasionnelle à la préparation des donnes. Elle en est remerciée.

Le comité rappelle qu'il a toujours besoin d'aide et cherche des membres d'accord de le renforcer dans l'organisation des tournois.

11. Saison 2019-2020

Le calendrier papier (sponsor la maison de vins Jean-René Germanier) a été préparé par Jean-Bernard Terrettaz aidé par Patrick Legroux. Un exemplaire en est remis aux membres présents et une réserve est en outre déposée au club.

Pour ce qui est de la compétition FSB Intercercles, le BC Sion a deux équipes en III^e ligue (w.e. du 2-3.11.2019 à Sion ; w.e. du 16-17.11.2019 à Monthey) et cherche des bridgeurs pour compléter les teams, mais aussi pour former d'éventuelles équipes de IV^e Ligue (ancienne « Promotion »).

La première équipe se compose de Emilio Salami (cap.), Georges Dorsaz, Patrizia Métrailler, Jeannine Schallert et Marlène Hiroz.

Le second team est formé de Gilbert Merminod (cap.), Monique Reynard, Samantha Torrent, Bärbel Michaud, Françoise Sauzay et Marc Sauzay.

12. Formation, cours, recrutement de nouveaux membres

Pour Jo Pitteloud, le travail requis pour préparer un cours sur le jeu de la carte est trop important pour le mettre sur pied s'il n'y a pas un intérêt marqué de la part des bridgeurs, qu'ils soient ou non membres du BC Sion. Il l'organisera à nouveau à la condition qu'il y ait au moins cinq tables d'inscrites.

Georges Dorsaz, de son côté, est d'accord de se relancer dans l'aventure si dix intéressés s'annoncent.

En ce qui concerne le renouvellement des membres, force est de constater que la tendance est plutôt à l'augmentation de l'âge moyen d'une année à l'autre. L'un des objectifs avancés par Pierre-Alain Carrupt lors du lancement du MC (intéresser les étudiants HES et plateforme EPFL) ne s'est malheureusement pas concrétisé et, faute de pouvoir s'introduire dans les filières de l'enseignement « institutionnel », il n'y a pas de réelle perspective de recrutement. A chacun de faire de la publicité dans son entourage, sachant que les responsables des clubs sont disposés à mettre des cours sur pied si cela se justifie.

13. Renouvellement du comité

Un chaleureux merci est adressé à Ueli Schulte qui se retire du comité, après avoir accepté lors de l'AG 2018 de prolonger d'une année son mandat de responsable de la logistique. Au nom du comité la secrétaire lui remet un « pot-de-vin » bien mérité sous un tonnerre d'applaudissements.

Le président, à la fin de l'assemblée, reviendra sur ce point pour signaler qu'un remplaçant d'Ueli a été trouvé pour s'occuper de l'intendance (gestion du bar en particulier), en la personne d'Andrzej Leszczynski. Il devrait pouvoir le faire durant 18 mois mais ne souhaite pas devenir formellement membre du comité.

Compte tenu du travail important, les membres de celui-ci continuent à chercher des gens de bonne volonté.

14. Divers

- Brigitte Rudaz suggère de commencer les tournois à 19 :00 de septembre à juin. Comme le timing est un peu serré, notamment pour les bridgeurs qui travaillent, l'Ag rejette la proposition par 21 voix contre 17.

- Juliane Bruttin soulève la question d'un règlement à instaurer pour le duplicate interne, un incident ayant marqué le dernier match (rencontre entre les équipes Allier et Derivaz) du fait qu'un joueur de l'extérieur a pris part au match comme quatrième, le capitaine Derivaz n'arrivant pas à trouver un autre joueur du cru. Jo Pitteloud rappelle que, depuis plusieurs années, la tendance a été de favoriser les rencontres avec le moins de formalisme possible (*no rules, no limits*), sans suivre les règles des compétitions FSB. Jean-Bernard Terrettaz estime que ce n'est pas une bonne chose et Jean-Pierre Derivaz lui rétorque, articles de règlement à l'appui, que la FSB elle-même a sérieusement revu ses exigences à la baisse, autorisant notamment des joueurs extérieurs à venir renforcer une équipe en cours de compétition. L'AG se range finalement à cet avis et autorise donc qu'un joueur puisse jouer dans plusieurs équipes ou qu'un remplaçant ne doive pas forcément être moins bien classé que le joueur qu'il remplace. La seule règle qui sera appliquée à peine de forfait est que si une équipe ne peut pas jouer à la date prévue, en accord avec le capitaine de l'équipe adverse, elle peut avancer la rencontre ou la repousser, mais au plus tard deux semaines après la date prévue.

- La suggestion de trouver d'autres locataires pour améliorer les finances est saluée, mais comme déjà dit l'an dernier, il faut trouver l'éventuelle perle rare.

- La proposition de Lydia Gauye de jouer certains vendredis après-midi est repoussée.

- A la question du maintien du tournoi du premier lundi du mois, la responsable Ginette Genoud répond qu'ils seront organisés à la condition qu'il y ait 4 tables, ce que l'AG approuve.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée à 20 h 55 et invite tout le monde à prendre part à un apéritif bien mérité, suivi d'une bonne raclette. Il adresse un chaleureux merci à celles qui ont préparé ce repas (Michelle et Ginette) et aux racleurs (Ginette, Michel Prélaz et Daniel Quarroz).

4 septembre 2019

La secrétaire : Ginette Genoud